



**HAL**  
open science

## Tournant des politiques migratoires en Argentine : vers une nouvelle politique territoriale ?

Julie Le Gall, Susana Sassone

► **To cite this version:**

Julie Le Gall, Susana Sassone. Tournant des politiques migratoires en Argentine : vers une nouvelle politique territoriale ?. *EchoGéo*, 2008, 3, <http://echogeo.revues.org/1850>. hal-00679545

**HAL Id: hal-00679545**

**<https://hal.science/hal-00679545>**

Submitted on 15 Mar 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Julie Le Gall et Susana María Sassone

## **Tournant des politiques migratoires en Argentine**

### Vers une nouvelle politique territoriale ?

---

#### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

#### Référence électronique

Julie Le Gall et Susana María Sassone, « Tournant des politiques migratoires en Argentine », *EchoGéo* [En ligne], Numéro 3 | 2007, mis en ligne le 13 mars 2008, consulté le 15 mars 2012. URL : <http://echogeo.revues.org/1850>

Éditeur : UMR 8586 PRODIG

<http://echogeo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://echogeo.revues.org/1850>

Document généré automatiquement le 15 mars 2012.

© Tous droits réservés

Julie Le Gall et Susana María Sassone

# Tournant des politiques migratoires en Argentine

Vers une nouvelle politique territoriale ?

## Introduction

- 1 Les élections présidentielles d'octobre 2007 en Argentine offrent l'occasion de réfléchir à la politique territoriale actuelle de ce pays du Cône Sud, dans le cadre du processus de mondialisation et de ses répercussions à l'échelle sous-continentale. Quels sont les changements politiques opérés par le gouvernement depuis la crise de 2001 ? Quels défis attendent le gouvernement à venir ? Dans les Etats du Mercosur, l'analyse des politiques migratoires facilite la compréhension des choix de politique territoriale nationale. Dans un pays d'immigration comme l'Argentine, il existe ainsi un lien très fort entre la façon dont l'Etat a perçu, et perçoit encore, les populations migrantes qui façonnent son territoire, et la façon dont il exerce le contrôle sur ces populations et sur la construction du territoire national (Sassone, 2004a p.191). Des travaux antérieurs ont mis en lumière le décalage entre la conception que se fait l'Etat argentin de l'immigration, la nature et l'origine réelle de cette immigration (Sassone, 2002). Les textes de loi portant sur la politique migratoire argentine se sont révélés inadaptés pour une gestion territoriale efficace des migrations.
- 2 Cet article se propose d'analyser les changements politiques et territoriaux introduits par les réformes législatives et les accords internationaux récents, et de comprendre dans quelle mesure l'Etat argentin cherche à construire une politique plus cohérente avec la réalité migratoire de son territoire. Il faut d'abord revenir sur la législation migratoire qui, d'après la Constitution de la Nation argentine élaborée en 1853 et malgré ses réformes, a toujours promu et préféré l'immigration européenne. Cependant, la relance du processus d'intégration du Mercosur (début des années 2000), la crise (2001-2002) et l'élection d'un nouveau gouvernement dirigé par Néstor Kirchner (2003) ont favorisé un tournant dans les politiques migratoires argentines. Ces dernières années s'est amorcée une reconnaissance explicite des migrants issus des pays voisins (Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay), qui seraient au nombre de 1,5 million, dont 750 000 sans-papiers. Cette politique d'ouverture, en rupture avec les principes restrictifs appliqués à leur égard jusqu'alors, modifie la politique territoriale de l'Etat argentin.

## Lois et politiques migratoires : de l'accueil des Européens à l'ouverture aux voisins sud-américains

- 3 Les fondements de la politique migratoire sont contenus dans la Constitution de la Nation argentine de 1853, et ont été conservés malgré la réforme constitutionnelle de 1994. La Constitution avait adopté la doctrine d'Alberdi<sup>1</sup> et son « gouverner, c'est peupler » (Alberdi, 1915), et le préambule constitutionnel encourage l'immigration, considérée comme l'un des éléments indispensables pour construire la Nation. La Constitution argentine affirme l'égalité des droits entre nationaux et étrangers (articles 14, 16, 20) mais sous le terme « étrangers », les rédacteurs du XIX<sup>e</sup> siècle pensaient surtout aux Européens : « Le gouvernement fédéral encouragera l'immigration européenne ; il ne pourra ni restreindre, limiter, grever de quelconque impôt l'entrée sur le territoire argentin des étrangers qui ont pour objectif le travail de la terre, l'amélioration des industries, et l'introduction et l'enseignement des sciences et des arts » (article 25). Dans le texte, l'immigration venue des pays limitrophes<sup>1</sup> est implicitement considérée comme non souhaitable. La politique migratoire argentine au XX<sup>e</sup> siècle découle de cette conception : elle est tournée vers l'Europe, ou plutôt vers ces Européens venus peupler et mettre en valeur le pays.
- 4 Trois corpus de textes ont défini les mécanismes territoriaux du contrôle migratoire en Argentine jusqu'au changement des années 2000. Ils correspondent à trois étapes, inscrites

dans des contextes historiques et politiques spécifiques, et ont des ambitions différentes pour l'occupation du territoire par les populations migrantes.

- 5 La première étape de la politique migratoire nationale s'inscrit dans la promotion de l'immigration européenne : la loi d'octobre 1876 (loi Avellaneda) sur l'immigration et la colonisation, protège l'immigration « honorable et laborieuse » venue s'installer dans un contexte d'expansion de l'agriculture. Les décrets lois qui s'en suivent tout au long du XXe siècle continuent d'appuyer cette immigration européenne. Parallèlement, la figure du migrant clandestin ou illégal prend une dimension croissante dans les textes, tandis qu'augmente le nombre de migrants issus des pays voisins, qui ne correspondent pas à la norme constitutionnelle. Pour contrebalancer cette politique restrictive, entre 1949 et 1981 se sont succédées quatre vagues de régularisations massives dont la majorité concernait les étrangers limitrophes en situation illégale (Sassone, 1987 ; 2002).
- 6 La deuxième étape, à partir de 1981, impose une gestion plus ferme et restrictive des migrations illégales. Pour les gouvernements successifs, sont « particulièrement » étrangers, et donc illégaux, les migrants originaires des pays limitrophes. Sous le gouvernement militaire (1976-1983), la loi générale sur les migrations et l'encouragement à l'immigration (loi Videla) d'avril 1981 prévoit la détention et l'expulsion des migrants illégaux ainsi que la condamnation des citoyens en relation avec ces étrangers. A la fin de la dictature, la loi Videla n'est pas réexaminée par le nouveau gouvernement démocratique d'Alfonsín, qui ne propose qu'une régularisation massive (la cinquième) en 1984. De plus, son application n'a pas couvert l'ensemble du territoire et les difficultés de séjour en Argentine pour les migrants limitrophes ont persisté. En témoigne la sixième régularisation massive décidée en 1992.
- 7 La troisième étape correspond à une période de contradictions et d'incertitudes pour la politique migratoire. Au début des années 1990, sous la présidence de Carlos Ménem, l'Argentine entre dans un nouveau cycle, que l'on qualifie de néolibéral, en résonance avec les transformations de la mondialisation. Alors que la libre circulation est inscrite dans les textes de fondation de l'espace Mercosur<sup>1</sup>, le gouvernement, dans ses discours et ses pratiques, agit pour éviter l'installation et la régularisation des nouveaux arrivants issus des pays limitrophes. Les discours politiques révèlent une nette discrimination envers les migrants des pays voisins, et notamment envers les communautés bolivienne et paraguayenne. Par contre, les migrations de pays plus lointains (ex-URSS, Chine, Corée) sont encouragées. La politique migratoire de cette troisième étape apparaît ainsi en inadéquation complète avec les changements en cours sur le territoire argentin: l'immigration européenne est toujours privilégiée dans les textes et les pratiques gouvernementales, alors que dans les faits, les Boliviens, les Paraguayens, les Chiliens ont constitué les courants migratoires les plus importants de 1950 à 2000. Le

recensement de 2001 confirme d'ailleurs la supériorité numérique de la population étrangère issue des pays limitrophes, ainsi qu'un nombre considérable de migrants péruviens.

**Figure 1 - Queue pour obtenir des papiers à la Direction Nationale des Migrations, siège central de Buenos Aires, pendant la régularisation massive de 1992 (cliché de S.M. Sassone)**



Au premier plan, un policier contrôle le bon déroulement de la demande de papiers, pour lesquels les migrants boliviens du second plan sont venus si nombreux. Devant l'afflux des migrants, la DNM a installé des bureaux de renseignement dehors. Sur le million et demi de migrants présents en Argentine, la moitié serait illégale. L'obtention de papiers jusqu'à l'application du programme « Patria Grande » est un véritable casse-tête, un labyrinthe administratif digne d'un univers kafkaïen.

- 8 Au début des années 2000, dans le contexte de relance du Mercosur, la politique migratoire argentine prend un tournant nouveau après vingt ans de pratiques territoriales de fermeture. En 2004, la loi Giustiniani<sup>1</sup>, nouvelle loi cadre de politique migratoire, intègre les principes fondamentaux de respect des droits de l'homme (Keyser, 2005) et aborde ouvertement le rôle de l'Etat pour l'intégration et la circulation des migrants (Giustiniani, 2004). Dans la pratique, pour faire face au problème crucial des milliers de sans-papiers (figure 1), le programme national de « normalización documentaria migratoria », dit programme « Patria Grande » marque le pas de cette nouvelle politique migratoire argentine. Signé en juillet 2004 et en vigueur depuis avril 2006<sup>2</sup>, il donne la possibilité aux étrangers sans papiers issus du Mercosur, de ses Etats membres (Brésil, Uruguay, Paraguay, Vénézuéla, Argentine) et de ses Etats associés (Chili, Bolivie, Colombie, Equateur) de régulariser leur situation juridique. Les migrants peuvent obtenir un permis de séjour provisoire (« permiso de residencia precaria »), et, après étude de leur dossier, un permis de séjour de deux ans. C'est la Direction Nationale des Migrations (DNM), rattachée au Ministère de l'Intérieur, qui est chargée de ce processus de régularisation et qui délivre ces documents aux migrants. Avec la loi Giustiniani et le programme « Patria Grande », les étrangers ont accès au travail, à une protection légale et sociale, au système de santé publique et à la scolarité publique pour leurs enfants. Alors que la plupart des Etats dans le monde se ferment de plus en plus à l'immigration, l'Argentine

affirme que « le droit de migrer est un droit essentiel et inaliénable ». En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'Etat semble revenu à des pratiques administratives et territoriales tournées vers son territoire et ses changements récents.

## Nouveau regard sur le territoire argentin, nouveau jeu d'échelle

- 9 La politique de relance du Mercosur joue un rôle moteur dans ce tournant de la politique migratoire. Nestor Kirchner, nouveau président argentin élu en 2003 après le chaos présidentiel de 2001-2002, inscrit la politique régionale dans son agenda présidentiel. Plusieurs accords bilatéraux (avec le Chili, la Bolivie, le Pérou) sont signés pour faciliter en Argentine les démarches migratoires des citoyens issus des pays membres du Mercosur, sans nécessité de retourner dans leur pays d'origine. Le texte de la loi Giustiniani évoque, pour la première fois dans un texte de politique migratoire, le processus d'intégration régionale et l'octroi d'un statut différent (au sens positif) aux ressortissants des pays membres et associés (Novick, 2005).
- 10 Le rôle joué par l'Argentine dans ce renouveau du processus d'intégration relève d'un paradoxe : c'est une Argentine de sortie de crise, selon les termes du quotidien La Nación « démoralisée », « désarmée », « dans un état de triste anarchie » (La Nación, 9 décembre 2004), qui signe ces différents accords. A l'inverse, l'Argentine prospère des années 1990 affichait une « politique officielle de xénophobie » (Grimson, 2007) et craignait, du fait de sa position avantageuse dans la sous-région, la libre circulation de ceux qui étaient encore traités « d'étrangers » et non de « migrants ». Mais la crise de 2001 change la projection spatiale de l'Argentine. A. Grimson (2007) affirme ainsi : « En 2002 (...), l'Argentine prend ses distances avec les Etats-Unis et cesse de croire qu'elle fait partie du premier monde, une posture qui la sépare du reste de l'Amérique latine car faire partie du premier monde, cela signifiait être loin de ses voisins ». Le Mercosur qui impulse la nouvelle politique migratoire (Sassone, 2002 ; Texidó, 2003) et notamment le programme « Patria Grande » appliqué à l'échelle nationale, est un moyen pour l'Argentine de conserver une position centrale au moins dans la sous-région, ce qui lui permet de maintenir une certaine position dans l'espace mondial. Après 2001, la construction de la Communauté sud-américaine<sup>3</sup> lui ferait retrouver « le respect et la voix qu'elle a perdue dans la sphère mondiale » (Abel Posse, diplomate, dans La Nación, 21 décembre 2004). L'image qui s'affiche à l'ouverture du site internet du programme « Patria Grande » [www.patriagrande.gov.ar](http://www.patriagrande.gov.ar) illustre parfaitement ce va et vient permanent entre l'Argentine, l'Amérique du Sud et le monde (figure 2).

Figure 2 - Le programme Patria Grande, un moyen pour l'Argentine de se re-tourner vers le monde



Source : Site internet du programme « Patria Grande ». [www.patriagrande.gov.ar](http://www.patriagrande.gov.ar)

Sur cette image, l'Argentine se détache en marron foncé sur une Amérique du Sud sans frontière, illustrant le rêve bolivarien de sous-continent uni (origine de l'expression « patria grande »). Cet ensemble marron-beige contraste avec un planisphère de l'hémisphère Nord dans les tons bleus, également sans frontière, tronqué au niveau du 55<sup>e</sup> parallèle. L'ensemble sud-américain sur la gauche / à l'Ouest recouvre ainsi une partie des Etats-Unis, tandis que l'Europe occidentale et méridionale (dont sont issus la majorité des Argentins) ressort exactement au centre de l'image. Les yeux du lecteur, en suivant la ligne brune Ouest-Est de la rose des vents (coin gauche de l'image) imaginent le lien entre l'Amérique du Sud et l'Europe, situées au même niveau par le jeu de superposition graphique. En s'appuyant sur le programme « Patria Grande » national et sous régional, l'Argentine vise bien d'autres latitudes et ré-affirme sa présence dans la sphère internationale.

- 11 Dans ce jeu d'échelles, l'Etat argentin agit comme un relais : il adopte les lois et décrets élaborés dans le cadre du Mercosur et les fait appliquer par les institutions provinciales et locales. Ce rôle du local dans la politique migratoire est tout à fait nouveau car elle était jusqu'à présent centralisée entre les mains de la Direction Nationale des Migrations (DNM) et de ses délégations. L'ajout des bureaux des migrations en 1996 n'a pas suffi à répondre aux démarches administratives croissantes des migrants. La géographie du contrôle migratoire en Argentine présente des distorsions avec la réalité des flux et des lieux d'installation des migrants. L'administration des points de passage depuis les pays limitrophes est opérée de façon confuse ; il existe parfois un décalage entre la localisation des institutions clés pour les démarches de régularisation et celle des migrants. A l'inverse, le programme « Patria

Grande » dévoile une nouvelle politique migratoire argentine décentralisée, qui cherche à mieux approcher les migrants.

- 12 Afin d'accélérer et de faciliter la régularisation et l'octroi de permis de séjour, la DNM s'appuie sur l'intervention directe « d'institutions sociales collaboratrices », habilitées à effectuer les inscriptions administratives. Ces institutions sont de trois ordres : il s'agit des provinces, des municipalités et des organisations sociales. En consultant la liste des organisations sociales sur le site du programme Patria Grande, on peut les classer en quatre types : les associations liées aux migrants limitrophes, les instituts d'études, des organisations ou associations à caractère religieux, et enfin d'autres associations de la société civile (catégorie hétéroclite qui va des clubs de sport, aux bibliothèques ou associations de personnes âgées). L'apparition de ces nouveaux acteurs introduit un maillage beaucoup plus fin du territoire argentin pour la gestion des démarches migratoires. L'Etat voudrait atteindre l'ensemble des migrants issus du Mercosur. Alors que l'on comptait 30 points de référence entre les sièges des délégations et les bureaux des migrations en 2001, on a comptabilisé (toujours à partir de la liste du site Internet) plus de 350 espaces habilités à faire les démarches d'inscription pour le programme en 2007, soit près de onze fois plus. Ces institutions agissent comme des intermédiaires entre le migrant et la DNM, elles facilitent ses démarches, mais c'est toujours la DNM qui prend les décisions.
- 13 A travers cette nouvelle politique migratoire, l'Etat argentin porte un nouveau regard sur son territoire national et ses acteurs. Non seulement, il projette son territoire dans l'espace sous-régional du Mercosur et de l'Amérique du Sud, mais encore, il modifie son rapport avec les provinces, les municipalités et les représentants locaux de la société civile, qu'il associe à la gestion migratoire. Pour la première fois, l'Etat reconnaît officiellement l'existence de la migration issue des pays voisins dans l'ensemble du territoire national.

## De la connaissance à la re-connaissance des territoires des migrants ?

- 14 L'Etat argentin tient de plus en plus compte de la participation des migrants dans la construction et l'organisation du territoire national. La nouvelle politique migratoire vise d'abord à régulariser les migrants sans papiers. Selon le Ministère de l'Intérieur, en 2004 le nombre moyen de régularisations (50 000) a été multiplié par trois par rapport à la période 1992-2003 (13 000 par an en moyenne). Entre 2003 et mi 2006, plus de 330 000 permis de séjour auraient été octroyés (Rodriguez, 2006), et après le lancement officiel du programme « Patria Grande » en avril 2006, les chiffres ne cessent de croître. Entre juillet et décembre 2006, le Directeur National des Migrations, Ricardo E. Rodriguez, annonce une augmentation d'un tiers des personnes régularisées à Buenos Aires ; au total, 316 907 personnes auraient été régularisées sur l'ensemble du pays. À ce rythme, tous les migrants sans papiers (dont le nombre est estimé à 750 000) devraient être régularisés à l'horizon 2008.
- 15 Il convient de nuancer immédiatement ces données. D'une part, elles sont prises dans la presse et il est difficile de les vérifier. D'autre part, les personnes comptabilisées sont celles qui se *présentent* dans les associations ou les délégations, guichets de la DNM. Ainsi, sur les 10 000 personnes qui se sont présentées le premier jour du programme dans un bureau de la capitale, seules 300 ont commencé les démarches. Autre exemple : sur le site du Consulat de Bolivie en Argentine, la liste des Boliviens qui passent la seconde étape (résidence de deux ans) est courte, de l'ordre de 5 000 personnes en 2007. Au-delà des chiffres, les articles de presse évoquent le mécontentement des candidats à la régularisation. Les centres de gestion et de participation de Buenos Aires sont débordés et n'arrivent pas à répondre à la demande (mai 2006), leurs calendriers d'entretiens avec les migrants sont pleins. Les migrants dénoncent que certaines ONG fassent payer de 20 à 40 AR\$ pour la présentation de leur dossier à la DNM. Les dysfonctionnements constatés dans l'application du programme amènent à s'interroger sur la fiabilité des chiffres diffusés et à remettre en question le caractère opérationnel des 350 institutions déléguées par la DNM.
- 16 Si l'Etat recueille des informations sur le nombre et l'identité des migrants, il s'intéresse aussi à leurs activités économiques et leurs lieux de travail. Le programme « Patria Grande » met en avant que les étrangers développent des « activités utiles pour le pays » et que bon nombre

de ces étrangers ont démontré qu'ils voulaient s'installer et s'enraciner en Argentine. En effet, les migrants limitrophes présents depuis des décennies en Argentine, qu'ils soient légaux ou illégaux, ont mis en place des réseaux pour vivre, travailler et retourner parfois dans leur pays. Ils participent à l'économie du pays dans les domaines de la construction, de l'emploi domestique, du commerce détaillant, de la confection textile, de l'agriculture. Ils s'insèrent dans les espaces ruraux mais surtout dans les espaces centraux ou périphériques des grandes villes argentines, notamment à Buenos Aires, où certains quartiers (résidentiels, commerciaux) sont visiblement des quartiers de migrants ou pour migrants issus des pays voisins (Sassone, 2004b.) (Figure 3). Ces pratiques, jusque là qualifiées d'illégales ou d'informelles par l'Etat, prennent une dimension officielle. L'Etat donne une existence juridique à des personnes qui avaient déjà une existence économique ; il met à jour des territoires et des personnes qui jusqu'à présent vivaient dans l'ombre, au moins à ses yeux.

Figure 3 - Un territoire marqué par les migrants : le quartier de Liniers, Buenos Aires.



Dans le centre de Buenos Aires, ce quartier est approprié par les migrants boliviens et, dans une moindre mesure, péruviens. Au premier plan, un salon de coiffure porte le nom de la capitale bolivienne et ses prix défient toute concurrence. Des migrants d'origine bolivienne (les femmes aux longues nattes et au tablier, premier, troisième plan) viennent acheter des produits alimentaires typiques de Bolivie dans les boutiques voisines (des sacs de pâtes, de chips et pop corn colorés en grande quantité). Les produits sont empilés, posés sur la rue, accrochés : cette manière de présenter rappelle plus les boutiques de La Paz que celles de Buenos Aires. Au dernier plan, de l'autre côté de la rue, des magasins courants à Buenos Aires : « Blockbuster », chaîne internationale de location de vidéos, et « DHL », spécialisé dans les envois de colis.

17 Au-delà de l'image d'ouverture de cette nouvelle politique migratoire, l'Etat argentin continue de chercher à contrôler les migrants qui entrent ou sont déjà entrés sur son territoire et

officialiser les activités économiques des migrants lui permet d'enregistrer de nouveaux contribuables. Même si les textes ne cessent de parler d'intégration et proposent « la construction d'une société multiculturelle » (Novick, 2005), plusieurs défis restent à relever. Cette nouvelle politique implique que les fonctionnaires de la DNM, habitués à appliquer des lois répressives envers les migrants limitrophes, changent radicalement leurs pratiques. L'objectif de régulariser l'ensemble des sans-papiers présents sur le territoire et de faire disparaître les activités économiques illégales ne prend pas en compte l'arrivée continue de nouveaux migrants. Ainsi à Buenos Aires, en même temps que les ateliers textiles du centre sont légalisés, d'autres, clandestins, ouvrent en périphérie. Il faut également examiner l'application de cette politique à l'échelle locale et sa réception par la société civile. Les préjugés envers les migrants des pays voisins sont profondément ancrés dans les esprits en Argentine, notamment dans les milieux conservateurs. Même si à l'échelle nationale, il y a connaissance et reconnaissance des migrants limitrophes et de leur implantation durable en Argentine, il reste du chemin pour voir évoluer les consciences à l'échelle locale.

## Conclusion

18 Les années 2000 marquent un tournant dans la politique migratoire argentine. Le Mercosur et ses habitants sont le moteur indéniable de ce tournant. Il s'agit pour l'Argentine d'une façon de réaffirmer son rôle dans la sous-région, tout en reconnaissant que cette dernière participe à la construction de son territoire et de son dynamisme économique. Les migrants des pays voisins, par leur nombre, leur présence, leur participation à la vie économique sont de plus en plus visibles et l'Etat cherche à régulariser cette situation de fait. Dans certaines parties de la société civile et à l'échelle locale, le rôle des migrants est également connu et reconnu. Enfin, les migrants eux-mêmes deviennent des acteurs de la sphère publique et font reconnaître leurs organisations par l'Etat, même si ces initiatives d'en bas en restent à leurs balbutiements. La nouvelle politique migratoire, décidée au niveau central, mais organisée de manière décentralisée, tend à promouvoir la participation des populations argentines et migrantes à l'élaboration de la politique territoriale.

---

## Bibliographie

- Alberdi J. B., 1915. Bases y puntos de partida para la organización política de la República Argentina, Buenos Aires, La Cultura Argentina.
- Domenech E., 2007. La agenda política sobre migraciones en América del Sur: el caso de la Argentina. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 23, Numéro 1, p. 71-94.
- Giustiniani R., 2004. *Migración: un derecho humano*. Buenos Aires, Prometeo libros, 283 p.
- Grimson A., 2007. « Immigration et préjugés discriminatoires », Dial – Diffusion d'information sur l'Amérique latine – D 2938, traduction de Jérémie Kaiser. Disponible à l'adresse : <<http://www.alterinfos.org/spip.php?article1131>>. Accès en septembre 2007.
- Keyser K., 2005. Inmigrant's rights. A study into the influence of Argentine immigration policy (1983-1999) on the human rights of Bolivian immigrants. Université d'Utrecht Mémoire de fin d'études, 128 p. Disponible à l'adresse : <<http://igitur-archive.library.uu.nl/student-theses/2006-0324-082246/Final%20version.doc>>. Accès en septembre 2007.
- Novick S., 2005. « Evolución reciente de la política migratoria argentina », texte présenté à la *XXVe conférence mondiale de la population*, Tours, 18-23 juillet 2005. Disponible à l'adresse : <<http://iussp2005.princeton.edu/download.aspx?submissionId=50348>>. Accès en septembre 2007.
- Rodriguez R.E., 2006. Una experiencia argentina para América del Sur. Plan Patria Grande." Texte présenté au cours de "l'encuentro iberoamericano sobre migraciones y desarrollo", Madrid, 18-19 juillet. Disponible à l'adresse : <[http://www.mininterior.gov.ar/migraciones/Patria\\_Grande\\_Exposicion\\_Dr\\_Rodriguez.pdf](http://www.mininterior.gov.ar/migraciones/Patria_Grande_Exposicion_Dr_Rodriguez.pdf)> Accès en septembre 2007.
- Sassone S., 2004a. Políticas migratorias y la integración en el Mercosur. Actores institucionales y tensiones emergentes en la República Argentina, *Geodemos* (Buenos Aires), n° 7-8, p. 179-219.
- Sassone S., 2004 b. Identidad Cultural y Territorio: La construcción del "lugar" en la comunidad de migrantes bolivianos en la Zona Sur de la Ciudad de Buenos Aires, in Dembicz, A. (ed.),

*Interculturalidad en América Latina en ámbitos locales y regionales*. Varsovie, Université de Varsovie - cesla, p. 177-197.

Sassone S., 2002. Geografías de la exclusión, inmigración limítrofe indocumentada en la Argentina ; Del sistema mundo al lugar. Mendoza – Thèse de doctorat de l'Université de Cuyo, Faculté de philosophie et lettres, 2 tomes, 745 p.

Sassone S., 1987. Migraciones ilegales y amnistías en la Argentina, *Estudios Migratorios Latinoamericanos* (Buenos Aires), n° 6-7, agosto-diciembre, p. 249-290.

Texidó, E. *et al.*, 2003. Migraciones laborales en Sudamérica: el Mercosur ampliado, Genève, Office International du Travail – Programme Migrations internationales – Secteur de la protection sociale, Coll. Estudios sobre Migraciones Internacionales, n.63.

Site de journaux argentins :

*La Nación*, quotidien : <<http://www.lanacion.com.ar>>. La date des articles, signalée dans le texte, permet de les retrouver.

*Renacer*, périodique bolivien en Argentine : <<http://www.renacerbol.com.ar>>

Site du programme « Patria Grande » : <<http://www.patriagrande.gov.ar>>

Site du Consulat principal de Bolivie en Argentine : <<http://www.consuladoboliviano.com.ar>>

### Notes

1La loi de Migrations N° 25.871 est sanctionnée le 17 décembre 2003 et promulguée dans le bulletin officiel le 20 janvier 2004. Rubén Giustiniani, ex-député (aujourd'hui sénateur) en est l'auteur et le défenseur.

2Le programme « Patria Grande », signé en juillet 2004, est appliqué à partir du 17 avril 2006 : le gouvernement se voit pressé de « faire un geste » suite à l'incendie d'un atelier textile clandestin dans le quartier de Caballito, à Buenos Aires, où sont morts six Boliviens illégaux. Cet accident a eu des répercussions très importantes dans les médias boliviens et argentins.

3En décembre 2004, à Cuzco est créée entre les douze pays d'Amérique du Sud la Communauté sud-américaine des Nations, devenue en avril 2007 l'Union des Nations sud-américaines (unasur).

### Notes littérales

Juan B. Alberdi (1810-1884), théoricien politique et diplomate, est le père de la Constitution argentine.

Les migrations depuis les pays limitrophes, à savoir la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay, ont joué un rôle important en Argentine à partir des années 1950. Ces dernières années, l'étude des migrants Péruviens, qui sont arrivés par vagues massives en Argentine, ont complété les études sur les migrations issues du continent sud-américain. On parle donc de migrations « limitrophes » quand il s'agit des migrations issues des cinq pays mentionnés en premier ; et des migrations « issues des pays voisins » lorsque l'on inclut les Péruviens.

Le Mercosur est créé en 1991 (Traité d'Asunción) et lancé officiellement le 1er janvier 1995.

### Pour citer cet article

Référence électronique

Julie Le Gall et Susana María Sassone, « Tournant des politiques migratoires en Argentine », *EchoGéo* [En ligne], Numéro 3 | 2007, mis en ligne le 13 mars 2008, consulté le 15 mars 2012. URL : <http://echogeo.revues.org/1850>

### À propos des auteurs

#### Julie Le Gall

Depuis 2006, Julie Le Gall ([juargall@gmail.com](mailto:juargall@gmail.com)) est doctorante, allocataire monitrice sous la direction du Professeur Jean-Louis Chaléard à l'Université Paris 1 Sorbonne et est hébergée à l'umr 8586 prodig, 2 rue Valette, 75005 Paris.

**Susana María Sassone**

Susana María Sussone (susana\_sassone@yahoo.com.ar) est Docteur en géographie de l'Université nationale de Cuyo (Mendoza, Argentine) et Chercheur indépendante au conicet à l'Institut pluridisciplinaire d'histoire et de sciences humaines (imhicihu), Département de recherches en géographie (Buenos Aires, Argentine).

---

***Droits d'auteur***

© Tous droits réservés

---

***Résumé / Abstract***

A l'heure des nouvelles élections présidentielles en Argentine, l'article analyse les changements de politique territoriale de ce pays du Cône Sud à la lumière des politiques migratoires adoptées depuis le milieu des années 2000. Alors qu'il a toujours promu l'immigration européenne, l'Etat argentin se tourne, avec l'adoption de la Loi Giustiniani (2004) et le programme « Patria Grande » (2005) vers les migrants issus des pays voisins et cherche à construire une politique plus cohérente avec la réalité migratoire de son territoire. La relance du processus d'intégration du Mercosur est le principal moteur de ce tournant ; la nouvelle politique migratoire est appliquée à l'échelle locale et provinciale. Même si cela ne garantit pas encore un processus d'intégration économique et sociale des migrants limitrophes, l'Etat reconnaît au moins leur rôle dans la construction du territoire national.

**Mots clés :** politique territoriale, politique migratoire, migrants limitrophes, Argentine

In a context of new presidential elections in Argentina the article analyses the changes in territorial policy within this country of the Southern Cone, in the light of migration policies adopted since the mid-2000's. While it had always promoted European immigration, the Argentinean State is opening up to migrants from neighbouring countries and seeking to establish a policy more consistent with the migration realities of its territory, through the adoption of the Law Giustiniani (2004) and the "Patria Grande" plan (2005). The revival of the Mercosur integration process is the main engine to this opening; the new migration policy is implemented at the local and provincial level. Though this does not yet guarantee a social and economic integration process of migrants from bordering countries, the State at least acknowledges their role in building the national territory.

**Keywords :** territorial policy, migration policy, migrants from bordering countries, Mercosur, Argentina